

## COMPTE RENDU

### **Conseil Municipal du 30.10.2018**

**PRESENTS:** GAUTHIER Florence, CROUZEL Denis, ROUSSARIE M-Claude, HIRSZOWSKI Isabelle, MARONGIU Yann, SAFER Laurence, GUELUY-DEWINNE M-José, CHARTIER J-Marc, MAGNEE Evelyne, VAN GILS Ivo, CHARLET J-François, DELBARY Thierry.

**ABSENTS EXCUSES :** EYBERT-BERARD Sylvie, (procuration à Laurence SAFER), LAWRENCE Mark.

M. CROUZEL Denis a été désigné comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibérations :**

- 1- Demande de subvention et Plan de financement auprès de la DRAC, du Conseil départemental et de la Région pour l'avant-projet de la M.O de la Phase IV « Eglise-Château des Evêques »
- 2- Création d'emplois au 01/01/2019
- 3- Décision Modificative n°4 Budget principal
- 4- Redevance France-Télécom sur l'exercice 2018

#### **Divers :**

- Tarification incitative (ordures ménagères) obligations réglementaires à l'horizon 2025
- Réunion publique du 16.11.2018
- Point sur le don des tableaux
- Vœux 2019

### **La séance est ouverte à 9h00**

**Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à rajouter deux délibérations qui sont :**

- 1- Renouvellement des contrats d'assurances CNP pour l'exercice 2019
- 2- Encaissement des remboursements du fournisseur ENEDIS pour 1 802.01 €

**Adopté à l'unanimité.**

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 17.09.2018.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **1- DEMANDE DE SUBVENTION : Pour l'étude préalable de l'avant-projet de 2018 de la restauration de l'église du Château des Évêques – Phase IV- 1<sup>ère</sup> Tranche**

Madame le Maire,

**PRECISE** que le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Eglise St-Martin – Château des Évêques de la phase IV regroupant trois tranches de travaux, s'élèvent à 32 760 € HT soit 39 212 € TTC.

**PROPOSE** le plan de financement pour l'étude d'avant-projet de 2018 comme suit :

Etude avant-projet honoraires H.T:	18 018.00 €
TVA à 20 % :	3 603.60 €
<b>TOTAL T.T.C :</b>	<b>21 621.60 €</b>

#### **AIDES FINANCIERES SOLLICITEES**

DRAC – Etat : 40%	7 207.20 €
Conseil Départemental 15%	2 702.70 €
Conseil Régional 25%	4 504.50 €
FCTVA (16.404% du TTC)	3 546.80 €
Fonds propres Commune	3 660.40 €
<b>TOTAL T.T.C :</b>	<b>21 621.60 €</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 2- CREATION D'EMPLOIS

**Considérant** qu'à la suite du départ en retraite au 01.05.2019 de l'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe, une nouvelle réorganisation des services administratifs est nécessaire.

Madame le Maire propose la création d'un emploi de deux adjoints administratifs territoriaux, un à temps complet et l'autre à 17 heures, à compter du 01.01.2019, pour être affecté pour le premier au secrétariat de mairie et le deuxième à l'Agence postale.

Demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 3-Budget principal - DECISION MODICATIVE BUDGETAIRE N°4

Madame le Maire donne la parole à Mme ROUSSARIE M-Claude. Madame ROUSSARIE fait part au Conseil Municipal, expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

### Augmentation et diminution des crédits a la section d'exploitation :

#### DEPENSES

##### \* Chapitre 011

Article 60611 (eau) = + 1 000 €

Article 60612 (Electricité) = + 3 500 €

Article 60622 (carburant) = + 1 000 €

Article 611 (prestations de services) = + 8 256 €

Article 615221 (Ent Bâtiments) = + 2 339.78 €

Article 63512 (Taxes foncières) = + 175 €

Article 022 (dépenses imprévues de la Section d'exploitation) = - 2 471.22 €

Article 023 (Virement à la section d'investissement) = - 9 402 €

**TOTAL DEPENSES/RECETTES : 4 397.56 €**

#### RECETTES

Art : 6419 = + 1 339.56 €

Art : 7588 = + 3058.00 €

### AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

\* Chapitre 204 -Article 20141582 (autres groupements) = - 9 842.00 €

\* Chapitre 21 (opération 201501) Article 2188 (chauffe-eau) = + 440.00 €

\* Chapitre 21-Article 2183 (matériel informatique) = + 4 500.00 €

\* Chapitre 23, Article 2313 (opération 201601) = - 2 300.00 €

\* Chapitre 23- Article 2313 (construction) = - 1 200 €

\* Chapitre 23- Article 2315 (installations) = + 1 200 €

### Augmentation et diminution des crédits en recettes d'investissement :

\* Chapitre 13-Article 1321 (matériel informatique) = + 2 200.00 €

\* Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) = - 9 402 €

**TOTAL DEPENSES/RECETTES : 7 202.00 €**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 4- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM EXERCICE 2018.

Madame le Maire précise que le montant établi par France télécom, tient des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie sur la commune de Plazac, comme suit :

Type d'implantations existantes au 31/12/2017	KM/M2	PU/€	Montant
Artères souterraines	4,846	39.28 €	190.35 €
Artères aériennes	38,148	52.38 €	1 998.19 €
<b>Redevance à recouvrer en 2018 auprès d'orange</b>			<b>2 188.54 €</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **5- ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL EXERCICE 2019**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour le renouvellement des contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettant à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6- REMBOURSEMENT DIRECT ENERGIE SUR DIVERSES FACTURES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en date du 15 octobre dernier, nous avons saisi DIRECT ENERGIE concernant plusieurs avoirs dû par ce fournisseur d'énergie pour un montant total de 1 802.01 €. Demande au Conseil municipal de l'autoriser à encaisser ces chèques

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **DIVERS :**

#### **Redevance incitative de la Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM)**

M. MARONGIU : Toutes les collectivités de France devront répondre à des exigences environnementales très contraignantes dont la plus importante est de devoir réduire de moitié le tonnage de déchets enfouis d'ici 2015.

A compter du 01 janvier 2023 les habitants recevront leur première facture concernant cette redevance. Un édito sur cette nouvelle redevance incitative sera inséré sur le prochain bulletin municipal.

Au sujet des conteneurs, M. MERGNAT m'a interpellé concernant l'emplacement des conteneurs au lieu-dit « Les Ygoux ». Jusqu'à ce jour, celui-ci entretenait l'espace de cet emplacement, mais ne pouvant plus maintenir ce lieu propre, il demande à la commune de bien vouloir faire entretenir cet endroit par les Agents communaux.

Mme le Maire : J'ai rencontré M. DEVORSINE qui m'a suggéré de mettre des affiches traduites en anglais aux emplacements des conteneurs. Nous parlerons des poubelles lors de la réunion publique.

#### **Manifestations futures :**

Madame le Maire : donne quelques dates à retenir ;

- Cérémonie du 11 novembre à 10h au Monument aux Morts en présence de la fanfare « L'Espérance de Rouffignac »,
- Vœux 2019 le vendredi 11/01/2019,
- Repas des aînés le samedi 12/01/2019. Pour l'animation, nous pourrions demander à M. SAUTIER Daniel.

Demande à Mme MAGNEE de prendre contact avec des traiteurs pour nous proposer des devis pour le repas du 12.01.2019.

Mme MAGNEE : j'ai demandé un devis au traiteur présent au marché du vendredi soir, je vais contacter M. CHAPOULIE et à un autre traiteur qui se trouve sur BRIVE.

#### **Mécénat Phase IV :**

Madame le Maire informe qu'un don sera versé par un administré auprès de la Fondation du Patrimoine.

#### **Don des tableaux :**

Mme MAGNEE : à la demande de Mme le Maire, nous nous sommes rendus avec un expert chez un administré de Plazac qui souhaite faire don de ses tableaux et diverses œuvres à la Commune.

Cet administré veut tout céder à la commune sous réserves de quelques exigences, dont une salle d'exposition chauffée.

L'expert propose de faire une vente de ces tableaux.

Mme le Maire : précise que cette expertise est gratuite. Pour ce qui est de l'exposition de ces tableaux, nous n'avons pas de lieux chauffés ni sécurisés pour l'instant.

En ce qui concerne les deux tableaux qui sont à la salle polyvalente il faudrait les prendre en photos et les envoyer par mail à l'expert pour une estimation.

Mme MAGNEE s'en occupe.

**Réunion publique le 16.11.2018 :**

Madame le Maire donne lecture des points à développer lors de cette réunion. Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 26 novembre 2018 à 9h30.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance.

**La séance est levée à 10h40**